

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT N° 2025-1406  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION N° 2015-846  
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 8 décembre 2025, le conseil a adopté le règlement N° 2025-1406 modifiant le règlement de construction N° 2015-846 de la Ville de Rouyn-Noranda afin d'encadrer l'installation de spas et de piscines sur un toit-terrasse.

Le règlement N° 2025-1406 entre en vigueur le 17 décembre 2025, jour de sa publication, et est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 9<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2025  
et publié le 17 décembre 2025



Angèle Tousignant, greffière